

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Écologie (France) > Grands Projets (France) > **Notre-Dame-des-Landes : Le mouvement anti-aéroport dénonce la répression (...)**

# **Notre-Dame-des-Landes : Le mouvement anti-aéroport dénonce la répression préventive**

dimanche 20 novembre 2016, par [Collectif / Signatures multiples](#) (Date de rédaction antérieure : 20 novembre 2016).

Depuis quelques mois, les mouvements de contestation font l'objet en France d'une répression accrue. Parmi l'arsenal utilisé par les pouvoirs publics contre les manifestants, des mesures dites préventives sont rappelées et réactivées, mesures qui portent atteinte aux droits élémentaires de manifester ou de circuler.

Assignations à résidence, interdictions de territoire et interdictions de manifester se sont multipliées avec l'état d'urgence et sont systématiquement utilisées contre les mouvements de luttes.

Le 3 avril 1955, apparaît la loi qui institue l'état d'urgence en France en plein conflit colonial algérien. A peine 3 ans après sa prorogation, ses mesures sont utilisées sur le territoire français contre tous ceux qui contestent la position du pouvoir. Ce régime de loi permet notamment de faciliter la mise en œuvre de certaines mesures de répression préventive en séparant leur exécution d'une décision judiciaire. A lui seul le préfet peut décider et appliquer ces mesures contre des opposants.

60 ans plus tard, à l'automne 2015, plusieurs centaines de personnes identifiées comme « indésirables » et visées par l'état d'urgence se sont vues contraintes de rester chez elles avec un régime d'assignation strict. Parmi elles, des membres de la communauté musulmane et quelques militants auxquels on a empêché l'accès aux manifestations parisiennes contre la COP 21.

Quelques mois plus tard, ce sont des dizaines de manifestants qui, dans les principales villes du pays, ont reçu des interdictions de manifester dans le cadre du mouvement contre la loi travail. Depuis quelques semaines, des personnes reçoivent le même type d'interdictions à propos d'une éventuelle participation aux manifestations de soutien à la zad.

Ces mesures relèvent aussi bien du cadre administratif que du cadre judiciaire. La systématisation de leur usage permet d'isoler des militants, de les couper de leur possibilité d'agir.

S'il n'est pas certain que l'Etat va tenter d'évacuer la zad cet automne ni même de commencer les travaux, tout porte à croire qu'il prépare activement la répression du mouvement. Dans cette circonstance, il nous semble primordial que face aux mesures préventives, la solidarité s'exprime à tous les niveaux du mouvement de lutte.

Plus nombreux nous serons à manifester notre refus de ces mesures plus il sera difficile pour l'état de les utiliser contre nous.

**Premiers signataires :**

**ACIPA, COPAIN44 , des occupants de la zad, Attac44, , Solidaires44, NPA, les Objecteurs de croissance.**

*Nous appelons dès aujourd'hui d'autres organisations, syndicats et collectifs à rejoindre les signataires de ce texte en écrivant à la messagerie suivante :*  
mesurepreventive riseup.net

---